

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01852

Numéro SIREN : 828 657 056

Nom ou dénomination : A LA VILLE DE STRASBOURG

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2022 sous le numéro de dépôt 7356

A LA VILLE DE STRASBOURG
Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 10 000 €
Siège social : 316, Route de Schirmeck 67200 Strasbourg
R.C.S. Strasbourg TI N° 828 657 056 N° de Gestion 2018 B 1966

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 FEVRIER

L'an deux mille vingt et un

Le 25 Février à 11 heures

L'actionnaire unique de la Société A LA VILLE DE STRASBOURG au capital de 10000 euros, divisé en 100 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, selon la loi en vigueur.

SONT PRESENTS

M NOUALI Christophe, de nationalité française à apporté à la société en numéraire 100 actions chacune de 100 euros.

TOTAL :100 actions

L'actionnaire unique étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidé par M NOUALI, Le Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018** et quitus la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,

N/C
1

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les textes législatifs et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établis par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, reconnaît la régularité des conditions et modalités de convocation de la présente assemblée et donne à ce titre décharge sans réserve à la présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N, C
1

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de **183.- euros** de l'exercice comme suit :

- au compte « Report à nouveau »...+ **1 656 euros**
- au compte « Réserve légale ».....1000 euros
- Distribution dividendes0 euros

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient de **+12 839 euros**.

Conformément à la loi, l'actionnaire unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours de 3 exercices précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DERNIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et les associés.

Fait à STRASBOURG, le 25/02/ 2021
En quatre exemplaires originaux



N.C

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2018

31/12/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	1 656	
	Résultat de l'exercice	183	2 656
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	12 839	12 656
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	55 350	63 550
	Emprunts et dettes financières divers	9 550	1 427
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 065	
	Dettes fiscales et sociales	4 897	6 020
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	71 862	70 997
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	84 701	83 653
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	182,69	2 656,03
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	25 041	70 997
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

N.C

Désignation de l'entreprise		SASU A LA VILLE DE STRASBOURG		316 ROUTE DE SCHIRMEK		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		67200 STRASBOURG					
SIRET		8 2 8 6 5 7 0 5 6 0 0 0 2 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122018		31122017	
		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	75 900	012		75 900	75 900
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	8 375	030	2 622	5 753	5 103
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	84 275	048	2 622	81 653	81 003
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060	953	062		953	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070			
		072	1 107	074		1 107	963
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	988	086		988	1 687
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	3 048	098		3 048	2 650
Total général (I + II)		110	87 323	112	2 622	84 701	83 653
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		1 000			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134		1 656			
	Résultat de l'exercice	136		183		2 656	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		12 839		12 656	
	Total II	154					
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156		55 350		63 550	
	Emprunts et dettes assimilées	164					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		2 065			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172		14 448		7 447	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	9 550				
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		71 862		70 997		
Total général (I + II + III)				180	84 701		83 653
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	46 822	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 325	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU A LA VILLE DE STRASBOURG		Exercice N clos le 31122018		Exercice N-1 clos le 31122017		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	47 767		57 248	
	Production vendue	{	biens	dont export	215	214				
				et livraisons		218				
				intracommunautaires	217					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226				
	Autres produits					230				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	47 767		57 248	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	16 302		10 193
Variation de stock (marchandises) *						236	(953)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240				
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	18 942		28 255	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244	552		1 775	
Rémunérations du personnel *						250	6 866		7 387	
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)						252	1 553		1 700	
Dotations aux amortissements *						254	1 675		947	
Dotations aux provisions						256				
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	883		1 502		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
				Total des charges d'exploitation (II)				264	45 821	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 946		5 490		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280				
	Produits exceptionnels					290				
	Charges financières					294	1 718		2 456	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	45				
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *					306			378	
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	183		2 656	
	B - RESULTAT FISCAL					312	183	314		
	Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
		Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
Provisions non déductibles *						322				
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324				
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	45			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
Déductions		Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Divers* dont	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exception-nelle simulateur de conduite	641	
			Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
	Bénéfice col. 1					352				
	Déficit col. 2					356				
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					360			
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					372		184	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS					370					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU A LA VILLE DE STRASBOURG**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	75 900	402		404		406	75 900				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 100	442	2 325	444	6 425	446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 950	472		474	1 950	476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	81 950	492	2 325	494		496	84 275				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	820	532	1 285	534	2 105	536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	127	562	390	564	517	566					
TOTAL		570	947	572	1 675	574		576	2 622				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU A LA VILLE DE STRASBOURG**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	184
Total des déficits restant à reporter	870	184

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	7 099
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	3 874
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Néant ☐ *Désignation de l'entreprise : **SASU A LA VILLE DE STRASBOURG**Exercice ouvert le : **01012018** et clos le : **31122018**Durée en nombre de mois **12****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	47 767
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	47 767

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	953
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	953

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	19 917
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	6 294
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	552
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	883
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	27 646

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	21 074
-----------------------------	------------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)

117

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 82865705600028

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A LA VILLE DE STRASBOURG

ADRESSE (voie) 316 ROUTE DE SCHIRMEK

CODE POSTAL 67200 VILLE STRASBOURG

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom patronymique **Nouali** Prénom(s) **Christophe Amar**
Nom marital % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **100**
Naissance : Date **10011974** N° département **67** Commune **STRASBOURG** Pays **FRANCE**
Adresse : N° **306** Voie **route de schirmeck**
Code postal **67200** Commune **STRASBOURG** Pays **FRANCE**

Titre (2) ☐ Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A LA VILLE DE STRASBOURG
Société par actions simplifiée à associée unique
au capital de 10 000 €
Siège social : 316, Route de Schirmeck 67200 Strasbourg
R.C.S. Strasbourg TI N° 828 657 056 N° de Gestion 2018 B 1966

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 FEVRIER

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice **2018** de **183.00** euros de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| - au compte « Report à nouveau »..... | 1 656.00 euros |
| - au compte « Réserve légale »..... | 1 000.00 euros |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GERANCE



Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	75 900		75 900	75 900
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				3 280
ACTIF CIRCULANT	Constructions	6 425	2 105	4 320	1 823
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 950	517	1 433	
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	84 275	2 622	81 653	81 003
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	953		953	
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				963
	Autres créances	1 107		1 107	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	988		988	1 687
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	3 048		3 048	2 650
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		87 323	2 622	84 701	83 653

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an